

L'INDUSTRIE

LES SOUMISSIONS RELATIVES À LA FOURNITURE DE L'ACIER POUR LA FABRICATION DES WAGONS-TRÉMIES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je me demande si quelqu'un . . .

Une voix: Tirez-les d'embarras.

M. de Jong: . . . du gouvernement pourrait faire signe au ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Nystrom: Le voici qui arrive.

M. Crosbie: Au banc des accusés, Lumley.

M. de Jong: Madame le Président, la société Interprovincial Steel and Pipe n'a jamais eu l'occasion de soumissionner la fourniture de l'acier employé dans la construction des wagons-trémies. Le ministre peut-il nous donner l'assurance aujourd'hui que le fabricant des 1280 wagons-trémies que le gouvernement a commandés invitera toutes les aciéries, dont IPSCO, à soumettre une offre d'approvisionnement pour l'acier nécessaire à la fabrication de ces wagons?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous ferons tout en notre pouvoir afin d'inciter le fabricant de ces wagons-trémies, dont le choix n'est pas encore arrêté, à se procurer de l'acier canadien. Mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, qui s'est adressé hier aux membres de la Canadian Shipbuilding and Ship Repair Association a voulu les convaincre d'acheter de l'acier canadien pour chacun des navires qu'ils construisent. Par conséquent, madame le Président, c'est pour nous une priorité.

Mme le Président: Avant de donner la parole à un autre député. Je dois dire à la Chambre que je déplore qu'on m'accuse de tirer qui que ce soit d'embarras. Lors de chaque période de questions, il est temps, à 14 h 40, de céder la parole à un représentant néo-démocrate. Le député de Beaches (M. Young) a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE L'EAU PAR LA DÉCHARGE DU LOVE CANAL

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il sait sans doute qu'un groupe de travail canado-américain a publié hier un rapport sur la pollution dans le fleuve Niagara, selon lequel les normes internationales relatives à la qualité de l'eau n'étaient pas respectées. On pouvait également lire dans ce rapport que les produits chimiques dans l'eau potable peuvent, entre autres, causer des infirmités chez les nouveaux-nés ou encore des mutations, endommager le système nerveux et provoquer le cancer. Certes, les députés de mon parti n'ont pas manqué au cours de l'année de signaler ces dangers au ministre.

Demain, madame le Président, un comité mixte de l'assemblée législative de l'État de New York tient des audiences publiques pour décider de la meilleure façon de nettoyer la

Questions orales

décharge du Love Canal. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a l'intention de comparaître devant ce comité afin de défendre les intérêts canadiens, d'autant plus que le Love Canal est bien connu comme étant le site le plus dangereux le long de la frontière américaine?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, j'ai expliqué à maintes reprises, et tout récemment dans le cadre du débat sur l'environnement qui a eu lieu il y a quelques jours, quelle était la position du gouvernement canadien sur la question de savoir s'il devait comparaître devant les tribunaux américains. Nous avons étudié ce dossier et nous nous sommes ralliés au point de vue exprimé par les autres paliers de gouvernement et les groupes publics intéressés qui, tout en reconnaissant le poids que pourrait avoir l'intervention du gouvernement fédéral, estimaient qu'elle serait contre-indiquée. La raison en est simple: en choisissant de comparaître devant le système judiciaire américain, le gouvernement compromettrait toutes ses autres possibilités de recours.

Autrement dit, si nous décidons de passer par la voie des tribunaux, nous risquons effectivement de voir les autorités américaines nous dire que nous devons donc accepter les conséquences de ce choix. Aussi refuseraient-elles de donner suite à nos instances tant que les tribunaux ne se seraient pas prononcés. Étant donné que la procédure risquerait d'être très longue, nous ne sommes pas disposés à sacrifier les autres voies de recours dont nous pourrions nous prévaloir.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LE PROTOCOLE D'ENTENTE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je pose ma question au premier ministre. J'attire son attention sur une dépêche de la Presse canadienne d'aujourd'hui qui se lit comme suit:

Un protocole d'entente entre M. Gillespie et ses partenaires . . . Petro-Canada, Nova et Alberta Corporation, Nova Scotia Resources Ltd. et Gulf Canada Products Co. . . a été signé en octobre 1980.

Le premier ministre voudrait-il s'engager à déposer aujourd'hui aux Communes une copie du protocole d'octobre 1980 en même temps que l'accord de juin 1981?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je viens de m'entretenir avec le ministre de l'Énergie, qui va vérifier pour voir s'il y a eu un protocole d'entente, quelle en est la date et si les normes ont été enfreintes. Nous communiquerons les résultats des recherches à la Chambre. Nous apprenons, par bribes, les soupçons qu'entretiennent les députés de l'autre côté de la Chambre. S'ils veulent savoir à quoi s'en tenir, nous allons nous informer, madame le Président. C'est la position que j'ai adoptée tout l'après-midi. Je n'ai pas eu l'occasion de lire la dépêche de la Presse canadienne que le député a citée en partie.